

Demande d'autorisation – Page de signature

- Faites signer et dater cette page de signature par le représentant autorisé de l'entreprise.
- Conservez une copie de la page de signature signée et datée dans vos dossiers pendant six ans à compter de la date à laquelle cette information est transmise à l'ARC. N'envoyez pas la page de signature par la poste ou par télécopieur, sauf si l'ARC vous le demande.

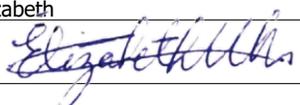
ID du représentant **OU** ID Groupe **OU** NE du cabinet : NE : Nom du représentant : MAZARS, S.E.N.C.R.L.Numéro de téléphone du représentant : 1 (514)845-9253 Poste : _____Numéro d'entreprise : Nom de l'entreprise : L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL THE JUNIOR BAR ASSOCIATION OINiveau d'autorisation : L'autorisation de mise à jour et de vue (**niveau 2**) est appliquée à **tous** les comptes de programme et à **tous** les exercices.Date d'expiration :

Liste des autorisations :

Certifié : Élizabeth Ménard-Laberge

Certification

En signant et en datant cette page, vous autorisez l'Agence du revenu du Canada à interagir avec le représentant mentionné ci-dessus.

Prénom : Élizabeth Nom de famille : Ménard-LabergeSignature :   Date de signature : 2024-05-22Numéro de téléphone : (514) 954-3498 Poste : _____

**Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (OSBL)**

- Cette déclaration s'adresse aux :
 - organismes sans but lucratif désignés à l'alinéa 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu;
 - organismes désignés à l'alinéa 149(1)e de la Loi (c'est-à-dire les organisations agricoles, les « boards of trade » ou les chambres de commerce).
- Ces organismes doivent produire la présente déclaration s'ils répondent à l'un des critères suivants :
 - ils ont reçu, ou étaient en droit de recevoir pendant l'exercice, des dividendes imposables, des intérêts, des loyers ou des redevances d'une valeur totale de plus de 10 000 \$;
 - la valeur totale de leurs biens était de plus de 200 000 \$ à la fin de l'exercice précédent;
 - ils devaient produire la déclaration pour un exercice précédent.
- Pour savoir si l'organisme que vous représentez doit remplir la déclaration, consultez le T4117, Guide d'impôt pour la Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (OSBL).
- Envoyez votre déclaration au :
Centre fiscal de Jonquière, Programme T1044, CP 1300 PDF Jonquière, Jonquière QC G7S 0L5.

N'inscrivez rien ici**Section 1 – Identification**

Exercice	Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour	Numéro d'entreprise, s'il y a lieu
du	2023-04-01			au	2024-03-31		12394 8960 RC0001
Nom de l'organisme L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL THE JUNIOR BAR ASSOCIA							Numéro de fiducie (T3), s'il y a lieu
Adresse 445 BOULEVARD ST-LAURENT Bureau RC-03							Est-ce la dernière déclaration de l'organisme? Si oui, annexe une explication. Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Ville			Province		Code postal		Type d'organisme (Reportez-vous au guide T4117)
MONTRÉAL			QC		H2Y 3T8		2
Nom et poste de la personne responsable Élizabeth Ménard-Laberge Directrice générale							Numéro de téléphone (514) 954-3498

Section 2 – Sommes reçues pendant l'exercice

Cotisations et droits d'adhésion	100	
Subventions et paiements des gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux	101	
Intérêts, dividendes imposables, loyers et redevances	102	10 395
Produit de disposition d'immobilisations	103	
Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme	104	387 531
Dons	105	
Autres sommes reçues (précisez) <u>Subventions Barreau</u>	106	207 049
Total des sommes reçues (additionnez les lignes 100 à 106)	107	604 975

Section 3 – État des actifs et des passifs à la fin de l'exercice

Actifs		
Méthode utilisée pour calculer les éléments d'actif <u>comptab. d'exercice</u>		
Encaisse et placements à court terme	108	210 149
Montants à recevoir des membres	109	
Montants à recevoir d'autres personnes (sommes non incluses à la ligne 109)	110	125 425
Frais payés d'avance	111	23 205
Stocks	112	3 739
Placements à long terme	113	50 000
Immobilisations	114	13 356
Autres éléments d'actif (précisez) <u>Intérêts à recevoir</u>	115	3 689
Total de l'actif (additionnez les lignes 108 à 115)	116	429 563
Passifs		
Sommes dues aux membres de l'organisme	117	
Sommes dues à toute autre personne (précisez) <u>CAP/Produits reporté</u>	118	97 788
Total du passif (additionnez les lignes 117 et 118)	119	97 788

Section 4 – Rémunération

Total de la rémunération et des avantages sociaux versés à l'ensemble des employés et dirigeants de l'organisme	120	266 440
Total de la rémunération et des avantages sociaux versés aux employés et dirigeants membres de l'organisme	121	71 198
Autres paiements à des membres (précisez)	122	0
Nombre de membres de l'organisme		5 745
Nombre de membres ayant touché une rémunération ou d'autres sommes		1

Section 5 – Activités de l'organisme

Décrivez brièvement les activités de l'organisme. Si c'est la première année pour laquelle vous produisez cette déclaration, joignez une copie de l'énoncé de mission de l'organisme.

L'association du Jeune Barreau de Montréal a pour objectif de rassembler, de représenter et d'assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'organisme fournit également des services de consultation juridique à la population et organise des activités de bienfaisance.

L'organisme mène-t-il des activités à l'extérieur du Canada? Oui Non

Si oui, précisez à quel endroit :

Section 6 – Lieu de conservation des registres comptables

Ne remplissez pas cette section si l'information correspond à celle de la Section 1.

Nom de la personne responsable

Adresse

Ville

Province

Code postal

Numéro de téléphone

Section 7 – Attestation

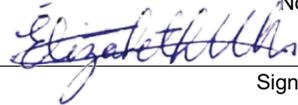
J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tout document joint sont exacts et complets.

Élizabeth Ménard-Laberge

Directrice générale

Nom de la personne autorisée

Poste occupé



Signature de la personne autorisée

SIGNATURE

2024-05-22

Date (AAAA/MM/JJ)

Langue de correspondance
Indiquer la langue de votre choix

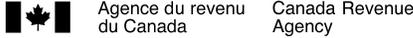
Language of correspondence
Indicate the language of your choice

Français

English

Avis de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 047 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes.



Déclaration de renseignements des sociétés pour la transmission électronique

- **N'envoyez pas ce formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à moins que nous vous le demandions. Nous ne conserverons ni ne retournerons ce formulaire.**
- Remplissez cette déclaration pour chaque T2 Déclaration de revenus des sociétés initiale et modifiée transmise par voie électronique à l'ARC en votre nom.
- En remplissant la section 2 et en signant la section 3, vous reconnaissez que, selon la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale, vous devez conserver tous les documents utilisés pour remplir votre déclaration de revenus des sociétés et nous les fournir sur demande.
- La section 4 doit être remplie par vous ou par le spécialiste en transmission qui transmet votre T2 Déclaration de revenus des sociétés.
- Donnez l'original signé de cette déclaration au spécialiste en transmission et conservez-en une copie dans vos dossiers pendant six ans.
- Nous sommes responsables de la confidentialité de vos renseignements fiscaux produits par voie électronique seulement après avoir accepté votre déclaration.

Section 1 – Identification

Nom de la société				Numéro d'entreprise	
L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL THE JUNIOR BAR ASSOCIA				12394 8960 RC0001	
Début de l'année d'imposition	Année Mois Jour	Fin de l'année d'imposition	Année Mois Jour	Est-ce une déclaration modifiée? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
	2023-04-01		2024-03-31		
Adresse courriel : _____					
<p>Les avis et la correspondance admissibles à la livraison en ligne ne seront plus imprimés et envoyés par la poste. Je comprends qu'en fournissant une adresse courriel, j'inscris la société pour recevoir des notifications par courrier électronique de l'ARC. L'ARC avisera la société à cette adresse courriel lorsque du courrier à consulter dans Mon dossier d'entreprise requiert une attention immédiate. La correspondance sera considérée comme reçue à la date où le courriel est envoyé. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-avis-par-courriel-entreprise.</p>					

Section 2 – Déclaration

Inscrivez les montants suivants, tels qu'ils sont indiqués, selon le cas, de la déclaration T2 pour l'année d'imposition mentionnée dans la section 1 :

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'Index général des renseignements financiers (IGRF) (ligne 300)	-59 690
Impôt de la partie I à payer (ligne 700)	
Impôt de la partie III.1 à payer (ligne 710)	
Impôt de la partie IV à payer (ligne 712)	
Impôt de la partie IV.1 à payer (ligne 716)	
Impôt de la partie VI à payer (ligne 720)	
Impôt de la partie VI.1 à payer (ligne 724)	
Impôt de la partie XIV à payer (ligne 728)	
Impôt provincial ou territorial net à payer (ligne 760)	
Total de l'impôt à payer (ligne 770)	

Section 3 – Attestation et autorisation

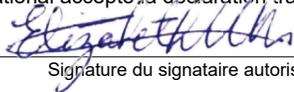
Je, Ménard-Laberge Élizabeth Directrice générale,
Nom Prénom Poste ou titre

suis un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné la T2 Déclaration de revenus des sociétés, y compris les annexes et les états ci-joints, et que les renseignements fournis dans la déclaration T2 et cette déclaration de renseignements T183 Corp sont, à ma connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode utilisée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.

J'autorise le spécialiste en transmission indiqué dans la section 4 à transmettre par voie électronique la T2 Déclaration de revenus des sociétés indiquée dans la section 1 et à modifier les renseignements produits initialement en réponse à toute erreur décelée par l'Agence du revenu du Canada. Cette autorisation expire lorsque le ministre du Revenu national accepte la déclaration transmise par voie électronique telle que produite.

2024-05-22

Date (aaaa/mm/jj)



Signature du signataire autorisé de la société

SIGNATURE

(514) 954-3498

Numéro de téléphone

L'ARC acceptera une signature électronique si elle est appliquée conformément aux exigences précisées par l'ARC.

Section 4 – Identification du spécialiste en transmission

Le spécialiste en transmission nommé ci-dessous a transmis par voie électronique la déclaration de revenus de la société indiquée dans la section 1.

MAZARS, S.E.N.C.R.L.

Nom de la personne ou de l'entreprise

B4032

Numéro du déclarant par voie électronique

Avis de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 047 et ARC PPU 211 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes.



Transmission par Internet de la déclaration de revenus d'une société

Ce formulaire s'adresse à toute société qui demande à une personne accréditée, ci-après appelée *préparateur*, de transmettre sa déclaration de revenus par Internet. La société doit fournir ce formulaire au préparateur pour déclarer que les renseignements transmis en son nom sont exacts et qu'ils font état de tous ses revenus.

Deux exemplaires de ce formulaire doivent être **remplis puis signés** par le représentant autorisé de la société. Le préparateur de la déclaration de revenus mentionné à la partie 1 et la société doivent conserver chacun un exemplaire durant les six années suivant l'année visée par le formulaire.

La société doit conserver toutes les annexes et tous les feuillets de renseignements, ainsi que les livres, registres et autres documents qui sont nécessaires pour remplir sa déclaration de revenus pour l'année visée par le formulaire, comme le prévoient la Loi sur les impôts et la Loi sur l'administration fiscale. De plus, elle doit pouvoir fournir ces

documents et ces renseignements sur demande à un représentant de Revenu Québec.

Le préparateur de la déclaration de revenus peut

- obtenir des renseignements confidentiels uniquement s'ils sont directement liés à la préparation et à la transmission de la déclaration et qu'ils sont nécessaires pour la bonne exécution de ces tâches;
- modifier la déclaration de revenus originale si Revenu Québec a refusé de la traiter parce qu'elle contenait des erreurs et la retransmettre sans qu'un nouveau formulaire CO-1000.TE soit nécessaire.

Notez que Revenu Québec est responsable de la confidentialité des renseignements fiscaux qui lui sont transmis par Internet dès le moment où il les reçoit.

1 Renseignements sur la société et sur le préparateur

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier	
01a	1146347613	01b	1012816568 IC 0001		
Nom de la société				Date de clôture de l'exercice	
02	L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL THE JUNIOR BAR ASSOCIA			05	2024 03 31

Préparateur de la déclaration de revenus

Nom de la personne ou de l'entreprise		Numéro ImpôtNet Québec	
MAZARS, S.E.N.C.R.L.		B4032	
Adresse du préparateur		Ind. rég. Téléphone	
215 ST-JACQUES, BUREAU 1200 MONTREAL QC CA H2Y1M6		(514) 845-9253	

2 Déclaration et autorisation de transmettre la déclaration de revenus par Internet

Inscrivez les montants qui figurent dans la déclaration de revenus de la société pour l'année visée.

Revenu net (ou perte nette) d'après les états financiers ou le formulaire CO-17.A.1 (ligne 250)	-59 691
Revenu imposable (ligne 299)	
Impôt (ligne 420d)	
Total des impôts à payer (ligne 425zz)	
Taxe sur le capital à payer (ligne 431)	
Impôts et taxes à payer (ligne 438)	
Total des versements effectués et des crédits divers (ligne 440z)	
Solde à payer ou remboursement (ligne 441)	39
Remboursement demandé (ligne 490)	
Remboursement imputé à un versement futur d'acompte provisionnel (ligne 491)	
Remboursement cédé à un tiers (ligne 492)	

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus et ceux contenus dans la déclaration de revenus de la société sont exacts et complets et qu'ils font état de tous les revenus de la société. J'autorise le préparateur mentionné à la partie 1 à transmettre cette déclaration par Internet à Revenu Québec.

Élizabeth Ménard-Laberge

Nom du représentant autorisé à signer (en majuscules)

Signature du représentant autorisé à signer

SIGNATURE

2024 05 22

Date

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2024

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 1 - 3

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	4
Situation financière	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 13
Renseignements complémentaires	14 - 16



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL** (l'« association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'association tire des produits d'événements dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'association et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pouvaient devoir être apportés aux montants des produits d'administration, des services aux membres et de l'aide à la communauté, de l'excédent des produits par rapport aux charges, et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, ainsi que de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023 et de l'actif net aux 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Mazars, S.E.N.C.R.L.

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200
Montréal (Québec) H2Y 1M6 Canada
Tél. : 514 845-9253 | Téléc. : 514 845-3859

6455, rue Jean-Talon Est, bureau 601
Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8 Canada
Tél. : 514 845-9253 | Téléc. : 514 355-1630

26, rue Wellington Est, bureau 300
Toronto (Ontario) M5E 1S2 Canada
Tél. : 1 877 845-9253 | Téléc. : 514 845-3859

www.mazars.ca



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mazars, S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 15 mai 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A114235

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
PRODUITS		
Produits d'administration (annexe 1)	392 191 \$	344 799 \$
Services aux membres (annexe 2)	188 556	224 201
Aide à la communauté (annexe 3)	20 189	31 000
	600 936	600 000
CHARGES		
Frais d'administration (annexe 1)	382 426	355 293
Services aux membres (annexe 2)	265 204	289 740
Aide à la communauté (annexe 3)	7 753	8 227
	655 383	653 260
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(54 447)	(53 260)
AUTRES ÉLÉMENTS		
Gain sur cession de placements	4 039	-
Variation de la juste valeur des placements	-	(5 334)
	4 039	(5 334)
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(50 408) \$	(58 594) \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	80 149 \$	246 126 \$
Débiteurs (note 3)	129 114	67 256
Inventaire	3 739	-
Dépôts et frais payés d'avance (note 4)	23 205	25 504
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	130 000	-
	366 207	338 886
PLACEMENTS (note 5)	50 000	103 015
ACTIF INCORPOREL (note 7)	13 356	-
	429 563 \$	441 901 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	77 873 \$	58 385 \$
Produits reportés (note 9)	19 915	1 333
	97 788	59 718
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS	13 356	-
RÉSERVÉ (note 10)	212 741	227 861
NON AFFECTÉ	105 678	154 322
	331 775	382 183
	429 563 \$	441 901 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

SIGNATURE

_____, administrateur

SIGNATURE

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Investi en immobili- sations corporelles et actifs incorporels	Réservé (note 10)	Non affecté	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	- \$	227 861 \$	154 322 \$	382 183 \$	440 777 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 764)	-	(48 644)	(50 408)	(58 594)
Acquisition d'actif incorporel	15 120	-	(15 120)	-	-
Affectation	-	(15 120)	15 120	-	-
SOLDE À LA FIN	13 356 \$	212 741 \$	105 678 \$	331 775 \$	382 183 \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(50 408) \$	(58 594) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement de l'actif incorporel	1 764	-
Variation de la juste valeur des placements	-	5 334
Gain sur cession de placements	(4 039)	-
	(52 683)	(53 260)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(61 858)	(49 853)
Inventaire	(3 739)	-
Dépôts et frais payés d'avance	2 299	8 325
Créditeurs	19 488	30 487
Produits reportés	18 582	(21 118)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(77 911)	(85 419)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(180 000)	-
Cession de placements	107 054	-
Acquisition d'actif incorporel	(15 120)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(88 066)	-
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(165 977)	(85 419)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	246 126	331 545
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	80 149 \$	246 126 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'Association du Jeune Barreau de Montréal (« l'association »), constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), vise à rassembler, représenter et assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'association fournit également des services d'aide juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Produits d'administration

Les commandites, les subventions et les autres produits d'administration sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Services aux membres et aide à la communauté

Les services aux membres et l'aide à la communauté sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus ou les événements ont eu lieu. Le passif lié à la tranche des produits provenant d'événements facturés, mais non encore gagnés, ou des services encaissés, mais non encore rendus, est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produit reporté.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'association reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel amortissable et les frais courus.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des dépôts à terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent de fonds communs de placement cotés en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'association comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	125 425 \$	67 256 \$
Intérêts à recevoir	3 689	-
	129 114 \$	67 256 \$

4. DÉPÔTS ET FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2024	2023
Dépôts	8 487 \$	20 831 \$
Frais payés d'avance	14 718	4 673
	23 205 \$	25 504 \$

5. PLACEMENTS

	2024	2023
Certificats de placements garantis, portant intérêt aux taux de 4,40 % à 4,75 %, encaissables entre avril 2024 et mars 2026	180 000 \$	-

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

5. PLACEMENTS (SUITE)

	2024	2023
Fonds communs de placement, à la juste valeur marchande, disposés au cours de l'exercice	-	103 015
	180 000	103 015
Placement réalisable au cours du prochain exercice	130 000	-
	50 000 \$	103 015 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Matériel informatique	20 712 \$	20 712 \$	- \$	- \$
Mobilier de bureau	1 830	1 830	-	-
	22 542 \$	22 542 \$	- \$	- \$

7. ACTIF INCORPOREL

	2024		2023	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Site Web	9 420 \$	9 420 \$	- \$	- \$
Logiciels	15 120	1 764	13 356	-
	24 540 \$	11 184 \$	13 356 \$	- \$

8. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs	44 900 \$	33 132 \$
Frais courus	15 811	13 258
Sommes à remettre à l'État	8 995	716
Salaires et vacances à payer	8 167	11 279
	77 873 \$	58 385 \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

9. PRODUITS REPORTÉS

	2024	2023
Solde au début	1 333 \$	22 451 \$
Plus : montants reçus pour les exercices postérieurs	19 915	1 333
	21 248	23 784
Moins : montants comptabilisés dans les produits de l'exercice	(1 333)	(22 451)
Solde à la fin	19 915 \$	1 333 \$

10. ACTIF NET RÉSERVÉ

Au 31 mars 2024, l'actif net réservé totalise 212 741 \$, dont un montant de 177 381 \$ est réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent (192 501 \$ au 31 mars 2023), un montant de 20 000 \$ est réservé pour le programme de bourse de l'organisme (20 000 \$ au 31 mars 2023), un montant de 5 360 \$ est réservé pour la conception graphique, la correction et l'infographie du Guide des petites créances (5 360 \$ au 31 mars 2023) et un montant de 10 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques (10 000 \$ au 31 mars 2023).

En 2024, le conseil d'administration a approuvé l'affectation d'un montant de 15 120 \$ de l'actif net réservé à l'actif net non affecté pour l'acquisition d'un nouveau système CRM. En 2023, le conseil d'administration a autorisé l'utilisation de 8 499 \$ de la réserve pour un avis légal sur l'impact de la Loi 25 sur les activités de l'association.

11. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, l'association a signé des ententes avec certains fournisseurs qui prévoient des commandites de services. L'association reçoit des réductions sur la valeur des services reçus en contrepartie de publicité et visibilité dans ces événements, publications ou sur son site Web. Les commandites de service sont comptabilisées à la juste valeur des services rendus et totalisent 21 159 \$ (16 200 \$ en 2023). Ces transactions n'ont généré aucun excédent quant aux résultats.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'association est exposée au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'association n'exige généralement pas de caution.

Risque de crédit

Au 31 mars 2024, trois clients constituent 72 % des débiteurs (63 % au 31 mars 2023).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

ANNEXE 1

	2024	2023
PRODUITS D'ADMINISTRATION		
Commandites	192 535 \$	194 588 \$
Subvention du Barreau de Montréal	192 049	145 000
Intérêts	6 356	3 367
Produits divers	1 251	1 844
	392 191 \$	344 799 \$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	276 788 \$	251 760 \$
Honoraires professionnels	28 837	40 863
Messagerie et fournitures	13 462	2 805
Marketing et identité visuelle	11 910	-
Intérêts et frais bancaires	6 331	5 658
Frais de représentation	6 180	8 254
Charges locatives	6 107	5 796
Assurances	5 277	4 589
Amortissement d'actif incorporel	1 764	-
Télécommunications	1 496	1 235
Frais divers	778	254
Mauvaises créances	-	598
	358 930	321 812
Activités du conseil	12 896	14 647
Assemblée annuelle	4 595	3 956
Dépenses du président	3 594	11 167
Dépenses du vice-président	2 371	3 483
Dépenses du président sortant	40	228
	23 496	33 481
	382 426 \$	355 293 \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

ANNEXE 2

	Produits		Charges		Excédent (Insuffisance)	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
SERVICES AUX MEMBRES						
Conférence Legal IT	56 150	\$ 103 379	\$ 62 750	\$ 117 713	\$ (6 600)	\$ (14 334)
Gala AJBM	61 207	54 390	76 250	53 125	(15 043)	1 265
Congrès	27 766	33 645	51 341	43 476	(23 575)	(9 831)
Dîners-conférences	12 621	13 382	1 349	40	11 272	13 342
Activité de développement des affaires	13 721	10 464	10 781	15 056	2 940	(4 592)
Tournoi de quilles	-	2 714	-	2 575	-	139
Dîner des anciens présidents	2 254	2 430	2 651	2 360	(397)	70
Capsule Web	-	1 897	-	6 497	-	(4 600)
Internet et cyberbulletin	-	1 500	18 950	7 637	(18 950)	(6 137)
Cocktail avec la magistrature	3 453	400	6 933	6 852	(3 480)	(6 452)
Journal extrajudiciaire	-	-	5 216	18 350	(5 216)	(18 350)
Assemblée annuelle et cocktail	-	-	8 002	2 938	(8 002)	(2 938)
Autres activités culturelles sociales et sportives	2 744	-	2 167	304	577	(304)
Forum 6@8	925	-	925	-	-	-
Rentrée des tribunaux	7 715	-	17 573	7 431	(9 858)	(7 431)
Bourse de démarrage de cabinets	-	-	-	5 000	-	(5 000)
Concours oratoire	-	-	316	386	(316)	(386)
	188 556	\$ 224 201	\$ 265 204	\$ 289 740	\$ (76 648)	\$ (65 539)

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

ANNEXE 3

	Produits		Charges		Excédent (Insuffisance)	
	2024	2023	2024	2021	2024	2023
AIDE À LA COMMUNAUTÉ						
Service de consultation aux petites créances	-	\$ 25 000	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 25 000
Service de préparation à une audition	15 000	-	1 097	497	13 903	(497)
Juri-conseil aux entreprises	-	6 000	-	4 800	-	1 200
Clinique juridique	5 000	-	5 595	2 209	(595)	(2 209)
Boutique JBM	189	-	642	646	(453)	(646)
Salon Visez Droit	-	-	419	75	(419)	(75)
	20 189	\$ 31 000	\$ 7 753	\$ 8 227	\$ 12 436	\$ 22 773

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
445, boulevard St-Laurent, bureau RC-03
Montréal (Québec) H2Y 3T8

Le 15 mai 2024

MAZARS, S.E.N.C.R.L.
215, rue Saint-Jacques, bureau 1200
Montréal (Québec) H2Y 1M6

Mesdames, Messieurs,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers de l'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL pour l'exercice clos le 31 mars 2024 aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Nous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugées nécessaires pour être adéquatement informés, que :

États financiers

- Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions de la mission d'audit portant la date du 14 mars 2024, à l'égard de la préparation des états financiers conformément aux NCOSBL; en particulier, les états financiers donnent une image fidèle conformément à ces normes.
- Les méthodes, les hypothèses importantes et les données utilisées aux fins de l'établissement des estimations comptables et des informations y afférentes sont appropriées afin de permettre une comptabilisation, une évaluation et une fourniture d'informations raisonnables au regard du référentiel d'information financière applicable.
- Les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences des NCOSBL.
- Tous les événements postérieurs à la date des états financiers pour lesquels les NCOSBL exigent un ajustement ou la fourniture d'informations ont été ajustés ou ont fait l'objet d'informations.
- L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble. Une liste des anomalies non corrigées est jointe à la lettre d'affirmation.

- Nous avons examiné et approuvé tous les éléments suivants :
 - les écritures de journal que vous avez préparées ou modifiées;
 - les codes de comptes que vous avez établis ou modifiés;
 - les opérations financières que vous avez reclassées;
 - les documents comptables que vous avez préparés ou modifiés;
 - le sommaire des anomalies non corrigées. Une liste des anomalies non corrigées est jointe à la lettre d'affirmation.

Informations fournies

- Nous vous avons fourni :
 - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
 - un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
 - un accès à tous les procès-verbaux des assemblées des actionnaires et des réunions du conseil d'administration et des comités relevant de celui-ci;
- Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.
- Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance, qui concernent l'entité et impliquent :
 - la direction;
 - des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne;
 - d'autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers.

- Nous vous avons communiqué toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraudes ayant une incidence sur les états financiers de l'entité, portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes.
- Nous vous avons communiqué l'identité des parties liées à l'entité et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant.
- Nous vous avons communiqué tous les cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



SIGNATURE

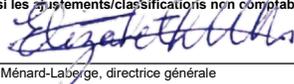
Maître Elizabeth Ménard-Laberge, directrice générale

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
Sommaire des anomalies non corrigées
31 mars 2024

Nature de l'erreur	
EC	Erreur certaine
EH	Erreur d'hypothèse (ex. d'une hypothèse sous-tendant le calcul d'une charge à payer)
EP	Erreur probable extrapolée (ex. par application des résultats d'un sondage à la population totale)

Écritures d'ajustement/classification à la date d'arrêté								Incidence des ajustements/classement sur les états financiers					A	
Référence	N° d'écriture	N° de compte	Libellé de compte	Description	Débit	Crédit	Nature de l'erreur	Incidence au bilan (Débit/Crédit (-))						
								Résultats	Actif à court terme	Actif à long terme	Passif à court terme	Passif à long terme		Fonds propres
					310.1				(585)	1 805	(5 500)	(1 224)	5 504	
Solde des anomalies des années antérieures								-	(585)	1 805	(5 500)	(1 224)	5 504	
PY			Amortissement photocopieuse Équipement photocopieuse Amortissement cumulé- photocopieuse Charge de désactualisation Obligation locative Actif net d'ouverture Fourniture de bureau	Extourne		451 4 897 3 092 96 1 224 109 1 019	EH EH EH EH EH EH	(451)		(4 897) 3 092		1 224	(451) 109 1 019	Remversement SANC 2023
PY			Revenu autonome CAR	Extourne		585 585	EP EP	(585)	585				(585)	Remversement SANC 2023
PY			Conférence Légal IT TPS à payer TVQ à payer Bilan	Extourne		5 500 275 549 6 324	EH EH EH EH	(5 500)			(275) (549) 6 324		(5 500)	Remversement SANC 2023
C.1	1	1200	Compte client	Surévaluation des comptes clients, des taxes à remettre et des fonds propres			EC		(620)					Montant de faible valeur, aucun impact sur les utilisateurs des Efs
		2310	TPS perçue sur les ventes		27		EC				27			
		2340	TVQ perçue sur les ventes		54		EC				54			
		4405	Conférence Légal IT		539		EC	539					539	
DP.11.1-C	2		Amortissement photocopieuse Équipement photocopieuse Amortissement cumulé- photocopieuse Charge de désactualisation Obligation locative Actif net d'ouverture Fourniture de bureau	Inscrire l'impact cumulatif de la comptabilisation du contrat de la photocopieuse du 31/01/19 au 31/03/24	361 4 897		EH EH	361		4 897			361	Montant de faible valeur, aucun impact sur les utilisateurs des Efs
						3 453	EH			(3 453)			46	
					46		EH	46				(251)	(581)	
						251	EH						(1 019)	
						581	EH							
						1 019	EH	(1 019)						
DP.14	3		1830 Frais de formation 1835 5990	Capitalisation des frais de formation dans le coût de l'actif incorporel	1 400 163		EC EC EC	1 400		(1 400)			1 400	Montant de faible valeur, impact faible sur les utilisateurs des Efs
						163	EC	(163)			163		(163)	
Total des ajustements/classifications d'audit non comptabilisés								(4 449)	(620)	207	81	(251)	583	
Montant de la rubrique selon les états financiers finaux (débit (crédit))								50 408	366 207	63 356	(97 788)	-	(331 775)	
								9%	0%	0%	0%		0%	
Total des ajustements/classifications d'audit non comptabilisés comparé au montant de chaque rubrique selon les états financiers finaux														
Montant de la rubrique aux états financiers si les ajustements/classifications non comptabilisés étaient comptabilisés (débit (crédit))								45 959	365 587	63 563	(97 707)	(251)	(331 192)	

Approuvé par :


Elizabeth Ménard-Laberge, directrice générale

SIGNATURE

le 15 mai 2024
date

date

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

150

Fin d'exercice : 31 mars 2024

Écriture de régularisation

Paraphe : **EML** PARAPHE

Date: 2023-04-01 À 2024-03-31

Préparé par MA2073 2024-05-03	Resp mandat	Directeur	Associé/sign
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Récurrence	Inexactitude
1	2024-03-31	Bénéfices non répartis- exer. préc.	3560		104.59			
1	2024-03-31	Frais bancaires et de transactions	5040			104.59		
Pour balancer les BNR d'ouverture								
2	2024-03-31	Comptes a recevoir	1200		17 246.25			
2	2024-03-31	Commandites générales	4060			15 000.00		
2	2024-03-31	TPS perçue sur les ventes	2310			750.00		
2	2024-03-31	TVQ perçue sur les ventes	2340			1 496.25		
Pour enregistrer la commandite de Services Financiers MédicAssurance inc de l'exercice								
3	2024-03-31	Commandites générales	4060		12 000.00			
3	2024-03-31	Revenus perçus d'avance	2400			12 000.00		
Pour enregistrer le versement de ZSA Legal dans les revenus perçus d'avance								
4	2024-03-31	Commandites générales	4060		833.33			
4	2024-03-31	Revenus perçus d'avance	2400			833.33		
Pour enregistrer la portion de l'entente avec le Strom spa dans les revenus perçus d'avance								
5	2024-03-31	Comptes a recevoir	1200		804.83			
5	2024-03-31	Commandites générales	4060			700.00		
5	2024-03-31	TPS perçue sur les ventes	2310			35.00		
5	2024-03-31	TVQ perçue sur les ventes	2340			69.83		
Pour ajuster la facturation à Juris Concept selon la nouvelle entente								
6	2024-03-31	Marketing & Identité visuelle	5245		300.00			
6	2024-03-31	TPS payée sur les achats	2315		15.00			
6	2024-03-31	TVQ payée sur les achats	2345		29.93			
6	2024-03-31	Comptes à payer	2100			344.93		
Pour enregistrer la facture de Guberna non comptabilisée en fin d'exercice								
7	2024-03-31	Congrès AJBM	5270	E_R_SOMMAI	750.00			
7	2024-03-31	Photos	5085	E_R_SOMMAI	600.00			
7	2024-03-31	6 @ 8	5435	E_R_SOMMAI	400.00			
7	2024-03-31	6 @ 8	4435	E_R_SOMMAI	568.00			
7	2024-03-31	6 @ 8	4435	E_R_SOMMAI	568.00			
7	2024-03-31	Congrès AJBM	4270	E_R_SOMMAI		750.00		
7	2024-03-31	Commandites de service	4099MZ	E_R_SOMMAI	600.00			
7	2024-03-31	6 @ 8	4435	E_R_SOMMAI	400.00			
7	2024-03-31	6 @ 8	5435	E_R_SOMMAI	568.00			
7	2024-03-31	6 @ 8	5435	E_R_SOMMAI	568.00			
Pour constater les opérations non-monnaïres de l'exercice (échange de service en contrepartie de visibilité)								
8	2024-03-31	Dépôts	1330MZ		8 487.05			
8	2024-03-31	Congrès AJBM	5270			8 487.05		
Pour reclasser le dépôt au Centre Phi								
9	2024-03-31	Employés de la permanence	5005		3 330.50			
9	2024-03-31	Salaires courus	2301			3 330.50		
Pour ajuster les salaires courus								
					46 037.48	46 037.48		

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

150-1

Fin d'exercice : 31 mars 2024

Écriture de régularisation

Paraphe :

EML

PARAPHE

Date: 2023-04-01 À 2024-03-31

Préparé par MA2073 2024-05-03	Resp mandat	Directeur	Associé/sign
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Récurrence	Inexactitude
		Bénéfice net (perte nette)	(50 408.47)					

ASSOCIATION DU JEUNE BAI

175

Fin d'exercice : 31 mars 2024

Chiffrier regroupé

Paraphe : EML

Préparé par MA2073 2024-05-03	Resp mandat	Directeur	Associé/sign
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Compte	Prélim	Régul	Reclass	Rep	Rep 03/23	%Var.
1050 Petite caisse	33.70	0.00	0.00	33.70	351.94	(90)
1065 Desjardins - compte courant	80 108.35	0.00	0.00	80 108.35	83 418.95	(4)
1066 Part de qualification Desjardins	5.00	0.00	0.00	5.00	5.00	0
1067 Desjardins ET1 Avantage Entreprise	1.93	0.00	0.00	1.93	162 349.72	(100)
A Encaisse	80 148.98	0.00	0.00	80 148.98	246 125.61	(67)
5035 Assurances	5 277.00	0.00	0.00	5 277.00	4 589.42	15
40. 6 Assurances	5 277.00	0.00	0.00	5 277.00	4 589.42	15
1068 Desjardins Placement	0.00	0.00	0.00	0.00	103 014.51	(100)
I. 2 Fonds communs de placement, :	0.00	0.00	0.00	0.00	103 014.51	(100)
1069 Placement Desjardins - Épargne ET	80 000.00	0.00	0.00	80 000.00	0.00	0
1070 Desjardins Placement ET3	50 000.00	0.00	0.00	50 000.00	0.00	0
1071 Desjardins Placement ET4	50 000.00	0.00	0.00	50 000.00	0.00	0
I. 1 Certificats de placements garan	180 000.00	0.00	0.00	180 000.00	0.00	0
1200 Comptes a recevoir	107 373.73	18 051.08	0.00	125 424.81	67 256.11	86
C. 1 Comptes clients	107 373.73	18 051.08	0.00	125 424.81	67 256.11	86
2100 Comptes à payer	(40 574.09)	(344.93)	0.00	(40 919.02)	(28 043.49)	46
2123 VISA Desjardins Directrice générale	(3 979.59)	0.00	0.00	(3 979.59)	(5 087.73)	(22)
CC. 1 Comptes fournisseurs	(44 553.68)	(344.93)	0.00	(44 898.61)	(33 131.22)	36
2110 Frais courus à payer	(15 811.37)	0.00	0.00	(15 811.37)	(13 258.33)	19
CC. 2 Frais courus	(15 811.37)	0.00	0.00	(15 811.37)	(13 258.33)	19
2310 TPS perçue sur les ventes	0.00	(785.00)	0.00	(785.00)	(462.53)	70
2315 TPS payée sur les achats	0.00	15.00	0.00	15.00	(696.71)	(102)
2320 TPS/TVH - TVQ à payer	0.00	0.00	0.00	0.00	(4 966.64)	(100)
2340 TVQ perçue sur les ventes	0.00	(1 566.08)	0.00	(1 566.08)	(1 010.67)	55
2345 TVQ payée sur les achats	0.00	29.93	0.00	29.93	(1 389.94)	(102)
HNA1 Compte d'attente pour la TPS/TVH	(6 689.08)	0.00	0.00	(6 689.08)	7 810.91	(186)
CC. 3 Sommes à remettre à l'État	(6 689.08)	(2 306.15)	0.00	(8 995.23)	(715.58)	1157
1330MZ Dépôts	0.00	8 487.05	0.00	8 487.05	20 831.00	(59)
NAC1. 1. 1 Dépôts	0.00	8 487.05	0.00	8 487.05	20 831.00	(59)
1320 Frais payés d'avance	14 717.83	0.00	0.00	14 717.83	4 673.22	215
NAC1. 1. 2 Frais payés d'avance	14 717.83	0.00	0.00	14 717.83	4 673.22	215
2301 Salaires courus	(4 836.55)	(3 330.50)	0.00	(8 167.05)	0.00	0
2200MZ Salaires courus	0.00	0.00	0.00	0.00	(11 279.00)	(100)
CC. 4 Salaires et vacances à payer	(4 836.55)	(3 330.50)	0.00	(8 167.05)	(11 279.00)	(28)

ASSOCIATION DU JEUNE BAI

175-1

Fin d'exercice : 31 mars 2024

Chiffrier regroupé

Paraphe : _____ EML

Préparé par MA2073 2024-05-03	Resp mandat	Directeur	Associé/sign
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Compte	Prélim	Réglul	Reclass	Rep	Rep 03/23	%Var.
1811 Mobilier et agencements	1 829.90	0.00	0.00	1 829.90	1 829.90	0
1812 Mobilier et agencements:Amort. cur	(1 829.90)	0.00	0.00	(1 829.90)	(1 829.90)	0
O. 5 Mobilier de bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0
1840 Équipements informatiques	20 712.26	0.00	0.00	20 712.26	20 712.26	0
1845 Équipements informatiques:Amort. c	(20 712.26)	0.00	0.00	(20 712.26)	(20 712.26)	0
O. 6 Matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0
1820 Site web	9 420.00	0.00	0.00	9 420.00	9 420.00	0
1825 Site web:Amortissement cumulé - S	(9 420.00)	0.00	0.00	(9 420.00)	(9 420.00)	0
O1. 1 Site Web	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0
1830 Logiciel	15 120.00	0.00	0.00	15 120.00	0.00	0
1835 Amortissement cumulé - Logiciel	(1 764.00)	0.00	0.00	(1 764.00)	0.00	0
O1. 2 Logiciels	13 356.00	0.00	0.00	13 356.00	0.00	0
2400 Revenus perçus d'avance	(7 081.80)	(12 833.33)	0.00	(19 915.13)	(1 333.33)	1394
EE Produits reportés	(7 081.80)	(12 833.33)	0.00	(19 915.13)	(1 333.33)	1394
4010 Subvention Barreau de Montréal	(100 000.00)	0.00	(92 048.50)	(192 048.50)	(145 000.00)	32
10. 1 Subvention du Barreau de Mor	(100 000.00)	0.00	(92 048.50)	(192 048.50)	(145 000.00)	32
4060 Commandites générales	(272 565.07)	(2 866.67)	92 048.50	(183 383.24)	(182 218.07)	1
4070 Redevances La Pers. & Médic Ass.	(8 551.70)	0.00	0.00	(8 551.70)	(8 144.48)	5
4099MZ Commandites de service	0.00	(600.00)	0.00	(600.00)	(4 225.00)	(86)
10. 2 Commandites	(281 116.77)	(3 466.67)	92 048.50	(192 534.94)	(194 587.55)	(1)
4050 Intérêts	(3 684.48)	0.00	(2 671.77)	(6 356.25)	(3 366.81)	89
10. 4 Intérêts	(3 684.48)	0.00	(2 671.77)	(6 356.25)	(3 366.81)	89
4040 Régie du Logement	(1 250.00)	0.00	0.00	(1 250.00)	(1 250.00)	0
4095 Revenus divers	(1.00)	0.00	0.00	(1.00)	(594.17)	(100)
10. 5 Produits divers	(1 251.00)	0.00	0.00	(1 251.00)	(1 844.17)	(32)
4270 Congrès AJBM	(27 015.83)	(750.00)	0.00	(27 765.83)	(33 644.72)	(17)
20. 1 Congrès	(27 015.83)	(750.00)	0.00	(27 765.83)	(33 644.72)	(17)
4402 Conférence Legal IT	0.00	0.00	0.00	0.00	(96 797.89)	(100)
4405 Conférence Legal IT	(56 150.06)	0.00	0.00	(56 150.06)	(6 581.01)	753
20. 2 Conférence Légal IT	(56 150.06)	0.00	0.00	(56 150.06)	(103 378.90)	(46)
4260 GALA	0.00	0.00	0.00	0.00	(482.49)	(100)
4280 Soirée Gala	(61 206.69)	0.00	0.00	(61 206.69)	(53 907.35)	14
20. 3 Gala AJBM	(61 206.69)	0.00	0.00	(61 206.69)	(54 389.84)	13

ASSOCIATION DU JEUNE BAI

175-2

Fin d'exercice : 31 mars 2024

Chiffrier regroupé

Paraphe : EML

Préparé par MA2073 2024-05-03	Resp mandat	Directeur	Associé/sign
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Compte	Prélim	Régl	Reclass	Rep	Rep 03/23	%Var.
4630 Activités dév. affaires diverses	(13 721.30)	0.00	0.00	(13 721.30)	(10 463.60)	31
20. 4 Activité de développement des	(13 721.30)	0.00	0.00	(13 721.30)	(10 463.60)	31
4340 Dîners Conférences	(12 620.83)	0.00	0.00	(12 620.83)	(13 381.74)	(6)
20. 5 Dîners conférences	(12 620.83)	0.00	0.00	(12 620.83)	(13 381.74)	(6)
4440 Cocktail avec la magistrature	(3 453.07)	0.00	0.00	(3 453.07)	(400.00)	763
20. 6 Cocktail avec la magistrature	(3 453.07)	0.00	0.00	(3 453.07)	(400.00)	763
4475 Activités sportives diverses	(170.04)	0.00	0.00	(170.04)	0.00	0
4590 Activités culturelles diverses	(2 573.97)	0.00	0.00	(2 573.97)	0.00	0
20. 7 Autres activités culturelles,	(2 744.01)	0.00	0.00	(2 744.01)	0.00	0
4460 Tournoi de quilles	0.00	0.00	0.00	0.00	(2 713.63)	(100)
20. 10 Tournoi de quilles	0.00	0.00	0.00	0.00	(2 713.63)	(100)
4170 Dîner anciens présidents	(1 197.42)	0.00	0.00	(1 197.42)	(2 430.00)	(51)
4170_1 Revenus CE/CA: Diner anciens p	(1 056.75)	0.00	0.00	(1 056.75)	0.00	0
20. 11 Dîner des anciens présidents	(2 254.17)	0.00	0.00	(2 254.17)	(2 430.00)	(7)
4220 Internet & Cyberbulletin	0.00	0.00	0.00	0.00	(1 500.00)	(100)
20. 12 Internet et cyber-bulletin	0.00	0.00	0.00	0.00	(1 500.00)	(100)
4530 Rentrée tribunaux & Prix Paris-Mtl	(7 714.73)	0.00	0.00	(7 714.73)	0.00	0
20. 15 Rentrée des tribunaux	(7 714.73)	0.00	0.00	(7 714.73)	0.00	0
4435 6 @ 8	(1 661.00)	736.00	0.00	(925.00)	0.00	0
20. 16 Forum 6@8	(1 661.00)	736.00	0.00	(925.00)	0.00	0
4255 Capsules web	0.00	0.00	0.00	0.00	(1 897.09)	(100)
20. 19 Capsules web	0.00	0.00	0.00	0.00	(1 897.09)	(100)
5010 Loyer	5 856.60	0.00	0.00	5 856.60	5 686.04	3
5012 Taxes municipales	250.00	0.00	0.00	250.00	110.00	127
40. 1 Charges locatives	6 106.60	0.00	0.00	6 106.60	5 796.04	5
5005 Employés de la permanence	273 457.69	3 330.50	0.00	276 788.19	251 759.84	10
40. 4 Salaires et charges sociales	273 457.69	3 330.50	0.00	276 788.19	251 759.84	10
5015 Messagerie et poste	264.20	0.00	0.00	264.20	294.13	(10)
5020 Fournitures de bureau	2 803.97	0.00	0.00	2 803.97	1 263.53	122
5060 Mobilier, logiciels & Equip. info	9 753.89	0.00	0.00	9 753.89	573.81	1600
5075 Papeterie, pochette, cartes affaire	640.00	0.00	0.00	640.00	673.27	(5)
40. 2 Messagerie et fournitures	13 462.06	0.00	0.00	13 462.06	2 804.74	380

ASSOCIATION DU JEUNE BAI

175-3

Fin d'exercice : 31 mars 2024

Chiffrier regroupé

Paraphe : EML

Préparé par MA2073 2024-05-03	Resp mandat	Directeur	Associé/sign
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Compte	Prélim	Réglu	Reclass	Rep	Rep 03/23	%Var.
5024 Cellulaire	1 496.19	0.00	0.00	1 496.19	1 234.60	21
40. 3 Télécommunications	1 496.19	0.00	0.00	1 496.19	1 234.60	21
5030 Comptabilité - Tenue de livres	8 826.00	0.00	0.00	8 826.00	13 463.37	(34)
5050 Honoraires comptabilité MNP	20 010.50	0.00	0.00	20 010.50	18 900.00	6
5254 Avocats-conseils	0.00	0.00	0.00	0.00	8 499.21	(100)
40. 5 Honoraires professionnels	28 836.50	0.00	0.00	28 836.50	40 862.58	(29)
5040 Frais bancaires et de transactions	2 276.83	(104.59)	0.00	2 172.24	1 948.78	11
5042 Frais Square	605.47	0.00	0.00	605.47	356.00	70
5043 Frais Global Payment (Authorize.net)	3 551.59	0.00	0.00	3 551.59	3 316.61	7
5072 Frais et pénalités gouvernements	1.32	0.00	0.00	1.32	0.00	0
HNA5 Taux de change	0.01	0.00	0.00	0.01	33.76	(100)
40. 7 Intérêts et frais bancaires	6 435.22	(104.59)	0.00	6 330.63	5 655.15	12
5245 Marketing & Identité visuelle	11 609.55	300.00	0.00	11 909.55	0.00	0
40. 9 Marketing et identité visuelle	11 609.55	300.00	0.00	11 909.55	0.00	0
5990 Amortissement de l'exercice	1 764.00	0.00	0.00	1 764.00	0.00	0
40. 8 Amortissement des actifs inco	1 764.00	0.00	0.00	1 764.00	0.00	0
5065 Frais de déplacements & taxi	741.42	0.00	0.00	741.42	254.41	191
5070 Frais décl. annuelle & modif.	37.00	0.00	0.00	37.00	0.00	0
40. 10 Frais divers	778.42	0.00	0.00	778.42	254.41	206
5085 Photos	1 510.17	600.00	0.00	2 110.17	1 719.31	23
5097 Gestion de comités (groupsite, etc)	83.50	0.00	0.00	83.50	488.50	(83)
5140 Fin semaine organisation	4 894.32	0.00	0.00	4 894.32	2 658.77	84
5150 Lac-à-l'épaule	0.00	0.00	0.00	0.00	1 065.74	(100)
5155 Noël	3 349.39	0.00	0.00	3 349.39	2 419.30	38
5160 Cadeaux	183.66	0.00	0.00	183.66	0.00	0
5175 Frais - Partenaires AJBM	0.00	0.00	0.00	0.00	4 482.94	(100)
5180 Frais de comités	2 275.14	0.00	0.00	2 275.14	1 812.73	26
40.100 Activités du conseil	12 296.18	600.00	0.00	12 896.18	14 647.29	(12)
5112 Frais représentation vice-président	2 370.85	0.00	0.00	2 370.85	3 483.39	(32)
40.102 Dépenses du vice-président	2 370.85	0.00	0.00	2 370.85	3 483.39	(32)
5110 Frais représentation président	3 593.64	0.00	0.00	3 593.64	11 166.59	(68)
40.101 Dépenses du président	3 593.64	0.00	0.00	3 593.64	11 166.59	(68)
5130 Rapport annuel	185.35	0.00	0.00	185.35	656.00	(72)
5185 Vote électronique	4 410.00	0.00	0.00	4 410.00	3 300.00	34
40.103 Assemblée annuelle	4 595.35	0.00	0.00	4 595.35	3 956.00	16

ASSOCIATION DU JEUNE BAI

175-4

Fin d'exercice : 31 mars 2024

Chiffrier regroupé

Paraphe : _____ EML

Préparé par MA2073 2024-05-03	Resp mandat	Directeur	Associé/sign
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Compte	Prélim	Régul	Reclass	Rep	Rep 03/23	%Var.
5111 Frais repr. président sortant	40.10	0.00	0.00	40.10	228.20	(82)
40.104 Dépenses du président sortant	40.10	0.00	0.00	40.10	228.20	(82)
4020 Subv. Serv. jur. petites créances	0.00	0.00	0.00	0.00	(25 000.00)	(100)
15. 1 Service de consultation aux pe	0.00	0.00	0.00	0.00	(25 000.00)	(100)
4710 Clinique juridique	(5 000.00)	0.00	0.00	(5 000.00)	0.00	0
15. 2 Clinique juridique	(5 000.00)	0.00	0.00	(5 000.00)	0.00	0
4705 JBM Wear	(188.69)	0.00	0.00	(188.69)	0.00	0
15. 3 Boutique JBM	(188.69)	0.00	0.00	(188.69)	0.00	0
4780 Service préparation à une audition	(15 000.00)	0.00	0.00	(15 000.00)	0.00	0
15. 6 Service de préparation à une a	(15 000.00)	0.00	0.00	(15 000.00)	0.00	0
5270 Congrès AJBM	59 078.41	(7 737.05)	0.00	51 341.36	43 475.60	18
41. 1 Congrès	59 078.41	(7 737.05)	0.00	51 341.36	43 475.60	18
5400 Charges legal IT	0.00	0.00	0.00	0.00	39 820.60	(100)
5405 Conférence Legal IT	62 750.05	0.00	0.00	62 750.05	77 837.35	(19)
HNA2 Conférence Legal IT	0.00	0.00	0.00	0.00	55.50	(100)
41. 2 Conférence Légal IT	62 750.05	0.00	0.00	62 750.05	117 713.45	(47)
5280 Soirée Gala	76 249.60	0.00	0.00	76 249.60	53 124.63	44
41. 3 Gala AJBM	76 249.60	0.00	0.00	76 249.60	53 124.63	44
5600 CHARGES DEV. DES AFFAIRES	568.00	0.00	0.00	568.00	0.00	0
5630 Activités dév. affaires diverses	10 213.38	0.00	0.00	10 213.38	15 055.95	(32)
41. 4 Activité de développement des	10 781.38	0.00	0.00	10 781.38	15 055.95	(28)
5340 Dîners conférences	1 349.00	0.00	0.00	1 349.00	40.00	3273
41. 5 Dîners conférences	1 349.00	0.00	0.00	1 349.00	40.00	3273
5440 Cocktail avec la magistrature	6 933.31	0.00	0.00	6 933.31	6 851.93	1
41. 6 Cocktail avec la magistrature	6 933.31	0.00	0.00	6 933.31	6 851.93	1
5240 Médias sociaux/Graphisme	290.78	0.00	0.00	290.78	245.44	18
5475 Activités sportives diverses	300.00	0.00	0.00	300.00	47.00	538
5590 Activités culturelles diverses	1 575.96	0.00	0.00	1 575.96	12.00	13033
41. 7 Autres activités culturelles,	2 166.74	0.00	0.00	2 166.74	304.44	612
5120 Assemblée annuelle & cocktail coll.	8 002.45	0.00	0.00	8 002.45	2 938.09	172
41. 8 Assemblée annuelle et cocktai	8 002.45	0.00	0.00	8 002.45	2 938.09	172
5460 Tournoi de quilles	0.00	0.00	0.00	0.00	2 575.19	(100)

ASSOCIATION DU JEUNE BAI

175-5

Fin d'exercice : 31 mars 2024

Chiffrier regroupé

Paraphe : EML

Préparé par MA2073 2024-05-03	Resp mandat	Directeur	Associé/sign
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Compte	Prélim	Réglul	Reclass	Rep	Rep 03/23	%Var.
41. 10 Tournoi de quilles	0.00	0.00	0.00	0.00	2 575.19	(100)
5170 Dîner anciens présidents	2 651.19	0.00	0.00	2 651.19	2 360.00	12
41. 11 Dîner des anciens présidents	2 651.19	0.00	0.00	2 651.19	2 360.00	12
5220 Internet et Cyber-bulletin	18 881.14	0.00	0.00	18 881.14	7 571.28	149
5425 Blogue Recherche & législation	68.73	0.00	0.00	68.73	66.03	4
41. 12 Internet et cyber-bulletin	18 949.87	0.00	0.00	18 949.87	7 637.31	148
5640 Bourse démarrage de cabinet	0.00	0.00	0.00	0.00	5 000.00	(100)
41. 13 Bourse de démarrage de cabir	0.00	0.00	0.00	0.00	5 000.00	(100)
5210 Extrajudiciaire	5 215.64	0.00	0.00	5 215.64	18 350.26	(72)
41. 14 Journal extrajudiciaire	5 215.64	0.00	0.00	5 215.64	18 350.26	(72)
5530 Rentrée tribunaux & Prix Paris/Mtl	17 573.21	0.00	0.00	17 573.21	7 431.24	136
41. 15 Rentrée des tribunaux	17 573.21	0.00	0.00	17 573.21	7 431.24	136
5435 6 @ 8	1 661.00	(736.00)	0.00	925.00	0.00	0
41. 16 Forum 6@8	1 661.00	(736.00)	0.00	925.00	0.00	0
5540 Concours oratoire de l'AJBM	315.58	0.00	0.00	315.58	386.42	(18)
41. 17 Concours oratoire	315.58	0.00	0.00	315.58	386.42	(18)
5700 CHARGES SERV JURIDIQUE PRC	0.00	0.00	0.00	0.00	1 498.45	(100)
5710 Clinique juridique	5 595.00	0.00	0.00	5 595.00	710.15	688
42. 2 Clinique juridique	5 595.00	0.00	0.00	5 595.00	2 208.60	153
5705 JBM Wear	641.78	0.00	0.00	641.78	645.98	(1)
42. 3 Boutique JBM	641.78	0.00	0.00	641.78	645.98	(1)
5740 Salon Visez Droit	419.00	0.00	0.00	419.00	75.00	459
42. 4 Salon Visez Droit	419.00	0.00	0.00	419.00	75.00	459
5780 Service préparation à une audition	1 097.08	0.00	0.00	1 097.08	496.50	121
42. 6 Service de préparation à une a	1 097.08	0.00	0.00	1 097.08	496.50	121
3360 Réservés	(227 861.00)	0.00	0.00	(227 861.00)	(236 359.80)	(4)
FE. 2. 1 Réserve	(227 861.00)	0.00	0.00	(227 861.00)	(236 359.80)	(4)
FE. 3. 2 Adjustments	0.00	0.00	(15 120.00)	(15 120.00)	0.00	0
FE. 3. 2 Acquisition en actifs incor	0.00	0.00	(15 120.00)	(15 120.00)	0.00	0
3370 Libres	(154 322.00)	0.00	0.00	(154 322.00)	(145 611.62)	6
3560 Bénéfices non répartis- exer. préc.	(104.59)	104.59	0.00	0.00	0.00	0

ASSOCIATION DU JEUNE BAI

175-6

Fin d'exercice : 31 mars 2024

Chiffrier regroupé

Paraphe : EML

PARAPHE

Préparé par MA2073 2024-05-03	Resp mandat	Directeur	Associé/sign
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Compte	Prélim	Régul	Reclass	Rep	Rep 03/23	%Var.
3561 Bénéfices non répartis	0.00	0.00	0.00	0.00	(58 805.67)	(100)
FE. 1. 1 Non affecté	(154 426.59)	104.59	0.00	(154 322.00)	(204 417.29)	(25)
4792MHD Gain sur cession de placement	0.00	0.00	(4 038.50)	(4 038.50)	0.00	0
65. 2 Gain sur cession de placement	0.00	0.00	(4 038.50)	(4 038.50)	0.00	0
3340 Variation juste valeur placements	0.00	0.00	0.00	0.00	5 334.47	(100)
4791 Variation des placements	(6 710.27)	0.00	6 710.27	0.00	0.00	0
65. 1 Variation de la juste valeur d	(6 710.27)	0.00	6 710.27	0.00	5 334.47	(100)
1100 Intérêts sur placement	3 688.72	0.00	0.00	3 688.72	0.00	0
C. 3 Intérêts à recevoir	3 688.72	0.00	0.00	3 688.72	0.00	0
1310 Inventaire pour revente	3 738.53	0.00	0.00	3 738.53	0.00	0
D. 1 Inventaire pour revente	3 738.53	0.00	0.00	3 738.53	0.00	0
5114 Frais représentation directrice gén	5 889.54	0.00	0.00	5 889.54	7 789.45	(24)
5116 Frais représentation administrateur	290.00	0.00	0.00	290.00	464.17	(38)
40. 11 Frais de représentation	6 179.54	0.00	0.00	6 179.54	8 253.62	(25)
5955 Mauvaises Créances	0.00	0.00	0.00	0.00	598.12	(100)
40. 12 Mauvaises créances	0.00	0.00	0.00	0.00	598.12	(100)
FE. 1. 3 Adjustments	0.00	0.00	(15 120.00)	(15 120.00)	0.00	0
FE. 1. 3 Affectation	0.00	0.00	(15 120.00)	(15 120.00)	0.00	0
FE. 1. 2 Adjustments	0.00	0.00	15 120.00	15 120.00	0.00	0
FE. 1. 2 Virement interfonds	0.00	0.00	15 120.00	15 120.00	0.00	0
FE. 2. 3 Adjustments	0.00	0.00	15 120.00	15 120.00	0.00	0
FE. 2. 3 Affectation	0.00	0.00	15 120.00	15 120.00	0.00	0
4730 Juri-conseil aux entreprises	0.00	0.00	0.00	0.00	(6 000.00)	(100)
15. 8 Juri-conseil aux entreprises	0.00	0.00	0.00	0.00	(6 000.00)	(100)
5730 Juri-conseil aux entreprises	0.00	0.00	0.00	0.00	4 800.00	(100)
42. 8 Juri-conseil aux entreprises	0.00	0.00	0.00	0.00	4 800.00	(100)
5255 Capsules web	0.00	0.00	0.00	0.00	6 497.10	(100)
41. 19 Capsules web	0.00	0.00	0.00	0.00	6 497.10	(100)
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0</u>
Bénéfice net (perte nette)	(58 236.28)			(50 408.47)	(58 594.10)	(14)